11

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève

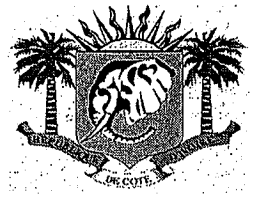

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

16ème SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 22 avril au 03 mai 2013

2èME PASSAGE DU CAP VERT A L'EPU

GENEVE, LE 23 AVRIL 2013

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la présence de la délégation Cap verdienne à cette session et la félicite pour la présentation détaillée de son second rapport à l'Examen Périodique Universel.

La Côte d'Ivoire a pris connaissance de ce document avec intérêt et se félicite de la pertinence des informations y contenues.

Elle relève avec satisfaction que le Cap vert a consentis de nombreux efforts en vue de la mise en œuvre des recommandations issues du Premier cycle, notamment par la ratification de plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme tels :

- le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, le 1er janvier 2012 ;

- le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le 15 janvier 2011.

Cependant, en raison du vaste chantier que constitue la promotion et la protection des droits de l'homme et des défis énormes qui y sont liés, force est de constater que beaucoup reste à faire.

Ma délégation en appelle, à cet égard, à l'appui de la communauté internationale en faveur de ce pays, en vue de lui permettre de donner droit à ses obligations internationales.

Par ailleurs, elle recommande aux Autorités Cap verdiennes ce qui suit:

- Renforcer la Commission nationale des Droits de l'Homme et de la citoyenneté ;
- Renforcer la protection des migrants et des demandeurs d'asile qui transitent par le Cap vert.

Je vous remercie.